

L'avis de la Fédération Nord Nature Environnement porte sur 2 points particuliers :

- A) le Canal à grand gabarit
- B) les pesticides

A) le Canal à grand gabarit :

Préliminaire : pour faciliter la lecture de notre analyse, j'ai extrait systématiquement les passages du SAGE comportant l'expression « canal à grand gabarit ». C'est l'annexe A

Dans les objectifs généraux (page 3 du rapport environnemental) il est précisé que « le SAGE doit permettre d'atteindre le bon état écologique des masses d'eau et de concilier les activités humaines ».

Or la masse d'eau artificielle que constitue le Canal à grand gabarit traverse le bassin versant de la Lys globalement du sud-est au nord-est avec un point très particulier, c'est le nœud d'Aire sur la Lys.

Cette masse d'eau intervient, au moins, de 2 façons importantes et qui ne sont pas suffisamment prises en compte dans le document SAGE.

A.1) le « trop d'eau », c'est-à-dire l'incidence sur les inondations :

Dans le document SAGE, cela apparaît à la page 95 : « ... Ce bassin est en outre situé en amont du Cana à Grand Gabarit qui contribue d'une part à modifier l'écoulement naturel des cours d'eau et constitue d'autre part un exutoire de décharge important (via des surverses ou des dispositifs de relèvement) »

Or, la Commission Locale de l'Eau, lors de ses travaux, a été amenée à se prononcer sur un texte intitulé « Gestion du Canal à grand gabarit » qui a été présenté par le service des Voies Navigables de France (VNF). C'est l'annexe B. Il est à noter que ce texte a été approuvé par la CLE du SAGE de la Lys à l'unanimité moins une voix contre (celle du représentant de Nord Nature Environnement).

Ce texte, d'une lecture difficile, mérite d'être étudié en détail. En effet, il montre clairement que lorsqu'il y a trop d'eau dans le Douaisis, VNF évacue de l'eau de la Deule (qui est l'exutoire naturel) dans le canal à grand gabarit (dans le bief Cuinchy Fontinettes) : repère 2 dans le texte. Page suivante, repère 3 et les 2 paragraphes suivants : l'eau en excédent du canal à grand gabarit est déversée prioritairement dans la Lys au niveau du « nœud d'Aire ». Ceci se fait jusqu'à ce qu'éventuellement le niveau de la Lys atteigne la cote d'alerte, c'est-à-dire le NNN (niveau normal de navigation) + 1,30m. Cette quantité d'eau, artificiellement déversée dans la Lys, n'est pas quantifiée dans le document SAGE : c'est une insuffisance grave.

Nous estimons que cette procédure, bien que ne provoquant pas d'inondation en elle-même, est propre à aggraver un risque d'inondation préexistant en aval du nœud d'Aire, c'est-à-dire dans La Plaine de La Lys qui est régulièrement inondée.

A l'échelle de la Région Nord Pas de Calais, ce transfert d'eau montre la volonté de VNF de ne pas inonder l'agglomération Lilloise (où passe la Deule), ce qui est tout à fait normal. MAIS, cela se fait en augmentant le risque d'inondations dans la Plaine de La Lys. Cela est inacceptable et, en plus, cela est passé sous silence dans le texte SAGE de la Lys.

C'est une raison suffisante pour que la Fédération Nord Nature Environnement émette un avis défavorable au texte SAGE qui est présenté à l'enquête

A.2) le « pas assez d'eau », c'est-à-dire l'incidence sur l'étiage :

A la page 35 du document SAGE, il est précisé que : « ... La ressource superficielle est très sollicitée sur le territoire du S.A.G.E. Durant les périodes d'étiage, il peut devenir difficile voire impossible de concilier les exigences qu'imposent la préservation des conditions nécessaires au maintien des milieux aquatiques et l'aspiration des différents usagers. ... »

En fait, en période d'étiage, VNF prend de l'eau dans la Lys (au Bassin à Quatre faces d'Aire sur la Lys) pour la mettre dans le canal à grand gabarit et ainsi pouvoir assurer la navigation. Ce fait n'apparaît pas dans le SAGE et il, bien sûr, encore moins quantifié !!

A la page 86 du document SAGE, il est noté : « ... Une réflexion sur la gestion des étiages est actuellement menée sur le Canal à Grand Gabarit par le Service Navigation ; ... »

A l'évidence, devant l'importance de l'enjeu, cette "réflexion" aurait dû déboucher sur une négociation avec la CLE du SAGE pour aboutir à un protocole de gestion du Canal à Grand Gabarit en période d'étiage AVANT la mise à enquête du document SAGE et y être intégrée.

C'est une raison suffisante pour que la Fédération Nord Nature Environnement émette un avis défavorable au texte SAGE qui est présenté à l'enquête

B) les pesticides :

Préliminaire : pour faciliter la lecture de notre analyse, j'ai extrait systématiquement les passages du SAGE comportant le mot « pesticide ». C'est l'annexe C.

A la page 30 du document SAGE, il est précisé : Des études actuellement en cours de réalisation tendent à démontrer les risques potentiels des **pesticides** sur la santé. **Au-delà des problématiques liées à la qualité de l'eau, la maîtrise des produits phytosanitaires doit être considérée comme l'un des enjeux majeurs de la société.**

C'est une déclaration de principe à laquelle nous souscrivons complètement.

A la page 68 du document SAGE, il est fait référence à une étude de l'Institut Pasteur sur les pesticides dans les eaux de pluie : Une étude de l'Institut Pasteur de Lille intitulée « concentration en produits phytosanitaires dans les eaux de pluie » (recherche de 80 molécules) menée sur la région Nord-Pas-de-Calais durant les années 2000, 2001 et début 2002 permet de disposer d'éléments d'information sur l'état des lieux de la teneur en produits phytosanitaires dans les **eaux de pluie**. Pour les échantillons de Lillers, seul point de prélèvement témoin localisé dans le S.A.G.E., cette étude met en évidence une hausse de la contamination des eaux pluviales entre 2001 et 2002 et la forte corrélation existante entre les périodes d'utilisation des molécules et la contamination.

A la Fédération Nord Nature Environnement, nous estimons que cette étude est fondamentale par ses résultats et incontestable par son origine : c'est l'annexe D (imprimée en noir et blanc. La version « couleur » est consultable à l'adresse : http://www.nord-nature.org/environnement/pollutions/pesticides_pasteur.pdf).

Cette étude a consisté à relever quotidiennement les eaux de pluie sur 6 sites de la Région Nord Pas de Calais de janvier 2000 à juin 2002. Dans chacun de ces prélèvements, 80 molécules différentes de pesticides ont été recherchées (parmi les 700 existants actuellement). Ce qui est particulièrement intéressant, c'est qu'un de ces sites était situé à Lillers, commune sur territoire du SAGE de la Lys. Les résultats, publiés en 2003, sont clairs :

- en bas de la page 34 de l'annexe D : « *Sur le site de Lillers (figure III-3 (d)), le cumul des quantités mesurées respectivement en 2000 et 2001 est de 90,5 et 100,5 µg/m . En 2002, le cumul des six premiers mois est de 118,6 µg/m Sur ce site une forte augmentation de la contamination est observée en 2002. En effet, le cumul observé à la fin du mois de juin est déjà supérieur à celui des années 2000 et 2001.* ». C'est-à-dire qu'à Lillers, sur 3 années consécutives, la quantité de pesticides dans les eaux de pluie est en augmentation.

- page 29 de l'annexe D :

Préliminaire : pour qu'une eau soit potable, sa teneur en pesticides doit être inférieure à 0,5µg/L pour le total des substances mesurées (voir R7.1 page 68 du document SAGE).

A Lillers, au 2^{ème} trimestre 2002, c'est 69% (16+44+9) des eaux de pluie qui, une fois arrivées au sol sont non potables à cause des pesticides qu'elles contiennent : c'est dramatique, car c'est le cycle de l'eau qui est contaminé !. Il est vrai que certaines de ces molécules se dégradent dans le temps, mais il est vrai aussi que certains produits de dégradation sont plus dangereux que la molécule initiale.

En face de cela, le document SAGE soumis à enquête publique comporte une cartographie (Ref. 1.9) sur l'altération par les pesticides. Cette cartographie amène plusieurs remarques :

- C'est seulement 4 molécules (sur les 700 existants) qui ont été mesurées dans les eaux superficielles.
- La date des mesures ne figure pas sur la carte
- L'évolution (augmentation ou diminution) dans le temps ne figure pas sur la carte (alors que c'est le cas pour la carte 1.8 d'altération par les nitrates)
- La classification « seq-eau » donne une vision globale sur la qualité de l'eau alors qu'il aurait été plus clair d'utiliser le critère de potabilité pour chacun des pesticides

Toujours page 68, on trouve : « D'après le réseau de suivi des eaux superficielles de l'Agence de l'Eau, près de 31 % des prélèvements d'eaux superficielles en 2003 avaient une teneur en substance active individualisée supérieure à 1 µg/L. En fait, il s'agit de 0,1 µg/L (qui est la limite de potabilité). Cette référence au Bassin Artois Picardie, alors que les mesures locales n'ont pas été faites sérieusement, est une manière de masquer le problème des pesticides dans le bassin versant de la Lys

Toujours dans le document SAGE, page 68, dans les mesures, orientations de gestion et actions, on trouve souvent les mots "incitations", "sensibilisation", "promotion", alors que la référence à l'agriculture biologique, qui n'utilise pas de pesticides, est complètement absente.

Tout cela constitue des raisons suffisantes pour que la Fédération Nord Nature Environnement émette un avis défavorable au texte SAGE qui est présenté à l'enquête

Pour Madame Istas, présidente

Alain Vaillant, membre du bureau de Nord Nature Environnement et représentant de la Fédération à la CLE du SAGE de la Lys